

**Compte rendu de la deuxième édition des
Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée**

Organisée au Quai d'Orsay le mardi 18 novembre 2025, la **deuxième édition des Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée** a réuni parlementaires, élus locaux et acteurs institutionnels. Elle a confirmé la nécessité de mieux articuler la diplomatie menée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la diplomatie parlementaire et l'action extérieure des collectivités territoriales françaises, ces dernières contribuant de manière complémentaire à l'influence et à la voix de la France à l'étranger. À cette occasion, Jean-Noël BARROT – Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères – a annoncé les 7 orientations listées ci-dessous. Il a également indiqué que le ministère défendra le maintien, au titre de l'année 2026, des crédits dédiés à la coopération décentralisée.

- 1. Mettre en place une plateforme unique regroupant tous les dispositifs de soutien à la diplomatie territoriale.**
- 2. Mieux valoriser l'expertise territoriale française à l'international.**
- 3. Mettre en place un fonds de soutien au jumelage pour les petites communes, centré notamment sur la mobilité des jeunes.**
- 4. Confier à la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD) la charge d'informer régulièrement les collectivités territoriales et parlementaires participant aux instances internationales de pouvoirs locaux des priorités du ministère.**
- 5. Conforter la place des collectivités et de leurs associations représentatives dans les instances d'élaboration de la solidarité internationale.**
- 6. Ouvrir la réserve diplomatique citoyenne aux élus.**
- 7. Mieux soutenir l'ingénierie de projet à destination des collectivités ultramarines, et**

élargir la convention visant à l'accueil le réseau diplomatique frontalier des stagiaires boursiers à une collectivité ultramarine pilote.

COMPOSITION DE LA TABLE RONDE 1

Faciliter l'implication des collectivités territoriales dans l'action extérieure

Modérateur :

Frédéric CHOLÉ

Délégué pour les Collectivités territoriales et la Société civile

Intervenants :

Benjamin HADDAD

Ministre délégué chargé de l'Europe

Jean-François RAPIN

*Président de la commission des Affaires européennes du Sénat
Sénateur du Pas-de-Calais*

Patrick MOLINOZ

Vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté

Pia IMBS

Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg

Michaël QUERNEZ

Maire de Quimperlé

Premier Vice-président de la région Bretagne

Secrétaire général de l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE)

Thibaut GUIGNARD

Maire de Plœuc-L'Hermitage

Vice-président de l'Association des maires de France (AMF)

La première table ronde des deuxièmes Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée, consacrée aux moyens de « faciliter l'implication des collectivités territoriales dans l'action extérieure », a mis en lumière la complémentarité entre État, Parlement et territoires, ainsi que plusieurs leviers très concrets de simplification et de financement.

Benjamin Haddad, ministre délégué chargé de l'Europe, a rappelé que les collectivités sont les relais essentiels de l'action européenne de la France, notamment dans le soutien à l'Ukraine et l'intégration des régions ultrapériphériques. Il a insisté sur la simplification nécessaire des financements européens, la valorisation de l'expertise territoriale au sein des jumelages et l'importance du prochain cadre financier pluriannuel pour la PAC et le revenu agricole, tout en défendant une diplomatie « horizontale » associant collectivités, parlementaires, entreprises et ONG. **Jean-François Rapin, président de la commission des Affaires européennes du Sénat** a décrit une diplomatie parlementaire sénatoriale « démultipliée », structurée autour du président du Sénat, de deux commissions spécialisées et de 80 groupes d'amitié. Il a montré que ces réseaux permettent au Sénat de porter une voix propre, parfois

plus libre que celle du gouvernement, notamment sur des sujets stratégiques comme les régions ultrapériphériques et la lutte contre les influences étrangères.

Michaël Quernez, 1er vice-président de la région Bretagne et secrétaire général de l'AFCCRE, a replacé les jumelages — plus de 4 000 en France — au cœur de la construction européenne, mais a alerté sur leur fragilisation du fait de leur dépendance au bénévolat. Il a plaidé pour mieux outiller les collectivités via des plates-formes collaboratives permettant de rendre visible ce qui existe déjà et de renforcer la capacité des jumelages à faire vivre l'Europe dans les territoires. **Pia Imbs, présidente de l'Eurométropole de Strasbourg**, a illustré l'intégration des ODD dans le pilotage territorial, plaidé pour la reconnaissance d'un « ODD 18 » et montré comment le 1 % solidaire ou la coopération transfrontalière constituent des outils concrets de diplomatie de proximité.

Patrick Molinoz, vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté, a fait part de l'inquiétude des régions sur l'évolution du cadre financier pluriannuel européen, refusant toute renationalisation ou fusion entre fonds de cohésion et PAC, et appelant à une meilleure coordination entre collectivités, Comité européen des régions et Représentation permanente pour défendre les orientations de Global Gateway. Il a rappelé l'engagement financier massif des régions en matière de coopération et mis en garde contre les tentations de réduire l'action extérieure dans le contexte social actuel. **Thibaut Guignard, maire de Plœuc-L'Hermitage et vice-président de l'AMF**, a insisté pour que les petites communes soient pleinement parties prenantes de la coopération décentralisée, illustrant par la coopération énergétique avec Ovroutch en Ukraine la portée concrète de projets « donnant-donnant ». Il a identifié le financement comme principal frein et demandé une clarification de l'autofinancement ainsi qu'une meilleure articulation entre parlementaires, ministère et conseillers diplomatiques de région. Les échanges avec les parlementaires présents ont enfin souligné que la vitalité démocratique repose sur une autonomie locale forte, des objectifs clairs et une pédagogie renforcée sur les financements et les réseaux européens.

Les échanges avec la salle, notamment avec les **sénateurs Christophe Chaillou et Marta de Cidrac**, ont rappelé que la défense de l'autonomie locale est centrale pour la vitalité démocratique et que l'implication des collectivités dans l'action extérieure suppose des objectifs clairs, une meilleure mobilisation de réseaux comme les Maisons de l'Europe et une pédagogie renforcée sur les financements existants.

COMPOSITION DE LA TABLE RONDE 2

Mieux articuler l'action extérieure des collectivités et la diplomatie parlementaire avec les priorités diplomatiques du ministère

Modérateur :

Frédéric CHOLÉ

Délégué pour les Collectivités territoriales et la Société civile

Intervenants :

Nicolas FORRISSIER

Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité

Bruno FUCHS

Député du Haut-Rhin

Président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale

Nadia PELLEFIGUE

Vice-présidente de la région Occitanie

Christophe RAMOND

Président du département du Tarn

Président de la commission Relations internationales, Europe et coopération décentralisée de Départements de France

Michaël DELAFOSSE

Maire de Montpellier

Président de Cités unies France (CUF)

Emma VERAN

Adjointe au maire de Cannes

Vice-présidente de la Commission nationale de la Coopération décentralisée (CNCD)

La deuxième table ronde des Assises de la diplomatie parlementaire et de la coopération décentralisée, consacrée à la manière de mieux articuler l'action extérieure des collectivités territoriales et la diplomatie parlementaire avec les priorités du ministère, a mis en lumière un besoin partagé de coordination, de lisibilité et de reconnaissance mutuelle entre État, Parlement et territoires.

Nicolas Forissier, ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, a rappelé que cette articulation repose sur des outils déjà existants — Team France Export, VIE/VIA, réseaux régionaux, conseillers diplomatiques de préfecture — mais encore sous-utilisés. Il a insisté sur la place centrale des régions dans la promotion économique et sur la nécessité de mieux coordonner conseils régionaux, chambres de commerce et Business France afin d'attirer davantage d'investissements étrangers et d'accompagner plus efficacement les entreprises à l'export, avec l'appui d'une diplomatie parlementaire porteuse des messages territoriaux. **Bruno Fuchs, président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale**, a souligné le potentiel encore largement inexploité de la diplomatie parlementaire, faute d'une coordination suffisante avec l'exécutif et les collectivités. Il a présenté trois chantiers : un pilotage renforcé des relations bilatérales via des délégations parlementaires, le développement de médiations parlementaires dans des contextes de crise, et la création de commissions conjointes avec d'autres parlements, ainsi qu'un forum sur l'Europe « superpuissance ». Il a insisté sur la souplesse propre au Parlement et annoncé une mission visant à établir une doctrine française en matière de diplomatie parlementaire.

Nadia Pellefigue, vice-présidente de la région Occitanie, a réaffirmé que les régions ne cherchent pas à concurrencer l'État mais à exercer pleinement leurs compétences internationales dans l'économie, l'innovation ou la formation. Elle a montré, par l'exemple d'une PME toulousaine dont les drones soutenus par le FEDER sont utilisés en Ukraine, comment acteurs territoriaux et priorités nationales peuvent s'articuler. Au niveau européen, elle a obtenu une première reconnaissance du rôle des autorités locales dans les textes liés à la COP30 et à l'espace, mais appelle désormais à un accès réel aux financements internationaux et à la participation des régions aux lieux de décision (AFD, rencontres bilatérales, CNCD), condition d'une action extérieure plus efficace. **Christophe Ramond, président du département du Tarn et de la commission internationale de Départements de France**, a défendu la contribution spécifique des départements, rappelant une mobilisation importante pour

l’Ukraine et plus de 10 millions d’euros annuels consacrés à la coopération décentralisée. Il a souligné l’intérêt des compétences départementales — action sociale, eau, prévention des risques, ECSI — pour construire des coopérations structurantes, notamment au Maroc ou à Madagascar, tout en alertant sur la fragilité financière croissante des départements. **Michaël Delafosse, maire de Montpellier et président de Cités unies France (CUF)**, a rappelé que CUF fédère tous les niveaux de collectivités au sein d’un ensemble représentant environ 120 millions d’euros de coopération territoriale. Il a mis en avant son rôle d’ingénierie (avec l’AFD), de structuration des réseaux et d’appui aux engagements citoyens via les diasporas. Inquiet de l’érosion de la présence française dans les réseaux internationaux face aux régimes autoritaires et aux discours de repli, il a plaidé pour une synergie renforcée entre élus locaux, parlementaires et Quai d’Orsay.

Emma Veran, adjointe au maire de Cannes et vice-présidente de la CNCD, a rappelé le rôle central de la CNCD dans le dialogue État-collectivités, visant à la fois une meilleure appropriation des priorités nationales par les collectivités et une meilleure prise en compte de leurs besoins. Elle a toutefois jugé l’articulation encore insuffisante, appelant à renforcer la visibilité des conseillers diplomatiques de région, à instituer des réunions d’information régulières et à reconnaître les associations d’élus comme de véritables partenaires dans les instances nationales (AFD, Expertise France, CNH). Elle a plaidé enfin pour la sanctuarisation constitutionnelle de la clause générale de compétence, condition d’une action internationale claire et assumée. Les échanges avec la salle, notamment les interventions de **Jean-Paul Lecoq, député de Seine-Maritime**, sur les « jumelages de combat » et de **Tony Ben Lahoucine, adjoint au maire d’Issoudun et président de la CIRRMA**, sur le rôle des réseaux régionaux multi-acteurs et l’idée de correspondants « relations internationales » dans les collectivités, ont confirmé qu’il existe un large vivier d’initiatives.

DISCOURS DE CONCLUSION

Intervenant :

Jean-Noël BARROT
Ministre de l’Europe et des Affaires étrangères

Jean-Noël Barrot, ministre de l’Europe et des Affaires étrangères a souhaité la bienvenue aux participants dans la « première mairie de France » en rappelant les missions consulaires du Quai d’Orsay (état civil, vote électronique). Il a insisté sur la complémentarité entre ministres, parlementaires et collectivités, qui portent ensemble une voix « harmonique » de la France : les parlementaires, par leurs déplacements et groupes d’amitié, et les collectivités, par plus de 4 000 jumelages et 500 millions d’euros d’action internationale, dont 200 millions d’aide au développement, qui tissent des liens durables, apportent de l’expertise de terrain et jouent un rôle de sensibilisation aux questions internationales auprès des citoyens. Il a rappelé que ces Assises ont été structurées autour de trois priorités — faciliter l’action extérieure des collectivités, renforcer la voix de la France dans les instances internationales, mieux articuler initiatives locales et priorités diplomatiques — et a annoncé sept orientations concrètes : création d’une plateforme unique de la diplomatie des territoires, meilleure valorisation de l’expertise territoriale, fonds de soutien aux jumelages des petites communes en faveur de la mobilité des jeunes, rôle accru de la CNCD dans l’information des collectivités et parlementaires membres d’instances internationales, meilleure intégration des collectivités dans la gouvernance de l’aide publique au développement, ouverture de la réserve diplomatique citoyenne aux élus, et appui renforcé à l’ingénierie des Outre-mer. Il a conclu en

défendant le rôle international des collectivités dans le futur acte de décentralisation, en appelant à préserver les programmes européens comme Interreg ainsi que les dispositifs de mobilité des jeunes, et en mettant en garde contre la tentation de réduire l'aide au développement, qui constitue selon lui un levier essentiel pour traiter à la racine les défis affectant directement les Français — emploi, migrations, terrorisme, narcotrafic, santé — et a nécessité une diplomatie forte, portée conjointement par l'État, les parlementaires et les territoires.